

Directeur(trice): Magali Bécharde  
CPPC - Pratique sage-femme  
819 376-5011, poste 3371

Bureau du registraire  
1 800 365-0922 ou 819 376-5045  
www.uqtr.ca

---

**Crédits: 30**

## **Présentation**

Ce programme de certificat est réservé aux sages-femmes formées à l'extérieur du Canada qui détiennent une recommandation de formation de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

### **En bref**

#### Objectifs du programme

L'objectif du programme est de permettre à des sages-femmes formées à l'étranger d'acquérir les compétences spécifiques requises pour l'exercice de la profession de sage-femme au Québec.

### **Atouts UQTR**

#### Particularités

Au terme de la formation, les candidates qui auront réussi tous les éléments d'évaluation et qui satisferont à toutes les exigences du programme se verront décerner un diplôme de certificat. Elles pourront alors demander un permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ).

Les candidates françaises se prévalant de la clause ARM se verront décerner 27 crédits à l'intérieur du certificat personnalisé en pratique sage-femme, au minimum. Elles pourront alors demander un permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ).

## **Admission**

### **Trimestre d'admission et rythme des études**

Été, automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

## **Conditions d'admission**

### **Études au Québec**

Ce programme est réservé aux sages-femmes formées à l'extérieur du Canada.

### **Études hors Québec**

Détenir une recommandation de formation de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

---

---

Condition d'admission particulière au programme : pour être admissibles, les candidates doivent être nées au Québec ou attester de leur statut de résidente au Québec en complétant le formulaire "Attestation de résidence au Québec". Le formulaire est disponible sur le site Web de l'UQTR. Voici le chemin d'accès: Formulaires complémentaires, cliquer sur la case "Attestation de résidence au Québec".

De plus, pour être admissibles, toutes les candidates seront tenues de fournir, au moment de la demande d'admission, la preuve attestant de la réussite du Test de Français international (TFI), c'est-à-dire avec un résultat de 750 et plus.

En cas d'un résultat inférieur à 750, la candidate ne pourra entreprendre les cours du certificat.

La candidate de nationalité française titulaire d'un baccalauréat français est exempte de se soumettre à un des tests de français reconnus par l'UQTR.

### **Modalités de sélection des candidatures**

Description des moyens de sélection :

#### 1. Date de dépôt du dossier complet à l'OSFQ :

Un pourcentage est attribué selon le nombre d'années écoulées depuis la date du dépôt du dossier complet à l'OSFQ et la demande d'admission.

#### 2. Entrevue :

Les candidates répondant aux exigences du programme sont invitées à une entrevue. Les entrevues sont individuelles ou en petits groupes. Deux évaluateurs dont au moins un professeur régulier des programmes en pratique sage-femme, sont présents.

Les critères sont leur expérience de sage-femme, leur motivation à faire une carrière de sage-femme au Québec, leur connaissance de la profession sage-femme au Québec, leur intégration au Québec, les aspects de leur personnalité reliés aux attitudes jugées essentielles à la pratique sage-femme.

#### 3. Questionnaire :

Les candidates doivent répondre à certaines questions concernant leur dossier, soit :

- Description de leurs expériences passées en pratique sage-femme
- Vision de leur future contribution auprès des femmes et des familles du Québec

Les critères sont leur expérience de sage-femme, leur motivation à pratiquer au Québec, leur connaissance de la pratique sage-femme au Québec, etc.

Les trois éléments sont évalués de la façon suivante :

- Date de dépôt de dossier complet à l'OSFQ : 20%
- Entrevue : 40%
- Questionnaire : 40%

La candidate qui ne se conforme pas aux exigences des étapes du processus de sélection voit sa demande d'admission refusée.

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir du classement des candidates par ordre décroissant.

### **Structure du programme et liste des cours**

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

#### **Cours obligatoires (30 crédits)**

---

SAG1023	La profession de sage-femme au Québec
SAG1024	Habilités cliniques en pratique sage-femme I
SAG1025	Communication et pratique sage-femme
SAG1026	Champ de pratique et philosophie sage-femme au Québec
SAG1027	Habilités cliniques en pratique sage-femme II
SAG1028	Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits)

## **Autres renseignements**

### **Règlements pédagogiques particuliers**

Pour s'inscrire au cours SAG1028, l'étudiante doit avoir réussi les cours SAG1023, SAG1024, SAG1025, SAG1026 et SAG1027.

Les candidates françaises se prévalant de la clause ARM doivent réussir les cours SAG1023, SAG1025, SAG1026 et SAG1027 avant de pouvoir s'inscrire au cours SAG1028. Le cours SAG1024 leur est fortement recommandé, mais n'est pas obligatoire.

L'étudiante a le droit de refuser une offre de stage une fois seulement. Lors d'un deuxième refus, elle est exclue du programme de certificat en pratique sage-femme.

A la suite d'un échec pour les cours suivants : SAG1023, SAG1024, SAG1025, SAG1026, SAG1027, l'étudiante doit reprendre le cours lorsqu'il s'offrira de nouveau à l'UQTR.

En cas d'échec, le cours SAG1028 Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits) ne peut être repris qu'une seule fois. L'échec lors de la reprise entraîne l'exclusion du programme.